



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ MODIFICATIF
N° 2023-SAAD-048

Portant fixation du tarif horaire applicable aux bénéficiaires de l'APA, de l'aide sociale et de la PCH pour l'année 2023 et de la dotation globale de fonctionnement 2023

Pôle social


DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service Accueil en établissements personnes handicapées
SAAD

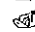
Place François Mitterrand
CS 71806
73018 Chambéry Cedex

CIAS VAL GUIERS
Parc d'activités Val Guiers
585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET
N° Finess : 73 001 330 7

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Contact : Clément RAVIER

 04 79 60 28 61

 clement.ravier@savoie.fr

- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.314-1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – portant sur les dispositions générales relatives à la comptabilité, au budget et à la tarification, notamment les articles R 314-4 à R.314-136 (règles de fixation du tarif et modalités de versement du tarif) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification sanitaire et sociale) ;
- VU Le code de la santé publique ;
- VU La loi de financement de la sécurité sociale du 23 décembre 2022 ;
- VU Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé avec le CIAS VAL GUIERS le 1^{er} janvier 2022 ;
- VU Le vote de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2022 (budget prévisionnel 2023 du Département) ;
- VU L'arrêté du 30 décembre 2022, relatif au tarif minimal mentionné au I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles et fixant son montant pour 2023 ;
- VU Le décret n°2022-1773 du 30 décembre 2022 relatif au tarif minimal applicable aux heures d'aide à domicile et à la dotation visant à garantir le fonctionnement intégré de l'aide et du soin au sein d'un service autonomie à domicile mentionnés à l'article L.314-2-1 du code l'action sociale et des familles ;
- VU L'arrêté portant fixation du tarif horaire applicable aux bénéficiaires de l'APA, de l'aide sociale et de la PCH pour l'année 2023 et de la dotation ~~globale de fonctionnement~~ du 30 janvier 2023.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231114-2023-SAAD-048-AR
Date de réception préfecture : 14/11/2023

SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et Madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département.

ARRÊTE

Article 1 - L'article 2 de l'arrêté du 6 octobre 2023 est modifié comme suit :

Une dotation globale de financement d'un montant de **154 242,57 €** est allouée au titre des prestations APA, PCH et aide sociale pour l'année 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de tarification, suite à courrier du 13 septembre 2023 sollicitant une révision à la hausse de l'activité.

TARF APA/PCH/AIDE SOCIALE	23,48 €
Dotation APA (versement par 1/12 ^{ème})	117 711,88 €
Dotation PCH (versement par 1/12 ^{ème})	11 648,08 €
Dotation Aide sociale PA	1 055,04 €
Dotation Aide sociale PH	10 910,09 €
Revalorisations salariales	12 917,48 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	154 242,57 €

Le détail du versement de la dotation par prestation est précisé en annexe 1 « échancier de paiement ».

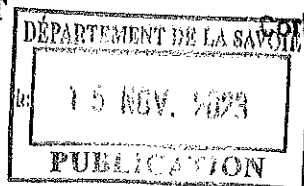
Article 2 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et services auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département, Monsieur le Président du CIAS VAL GUIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du département de la Savoie,
- affiché dans les mairies et les services d'aide à domicile de chaque commune concernée,

15 NOV. 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégalion,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Chambéry, le 14 NOV. 2023
Le Président,

Corinne WOLFF
Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231114-2023-SAAD-048-AR
Date de réception préfecture : 14/11/2023

ANNEXE 1 : ECHEANCIER DE PAIEMENT DOTATION 2023

SAAD CIAS Val guiers

VERSEMENT MENSUEL (pour rappel, deux mensualités correspondant aux mois de janvier et février seront versées en janvier)	Mois de paiement	Date de paiement vers le 20 de chaque mois												TOTAL DOTATION	
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
Dotation APA	117 711,88 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	9 809,32 €	117 711,88 €
PCH	11 648,08 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	970,67 €	11 648,08 €
AIDE SOCIALE PA	1 055,04 €	1 055,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 055,04 €
AIDE SOCIALE PH	10 910,09 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	909,17 €	10 910,09 €
Revalorisations salariales	12 917,48 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	1 076,46 €	12 917,48 €
TOTAL DOTATION	154 242,57 €	13 820,67 €	12 765,63 €	12 765,63 €	12 765,63 €	12 765,63 €	12 765,63 €	12 765,63 €	12 765,63 €	12 765,63 €	12 765,63 €	12 765,63 €	12 765,63 €	12 765,63 €	154 242,57 €

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231114-2023-SAAD-048-AR
Date de réception préfecture : 14/11/2023

SAAD CIAS VAL DE GUIERS			
DOTATION DE FONCTIONNEMENT			
	2022	2023	EVOLUTION
APA	4404,5	6117	38,88%
PCH	513,25	496	-3,36%
AIDE SOCIALE PA	21	48	128,57%
AIDE SOCIALE PH	419	493	17,66%
TOTAL ACTIVITE	5 358	7 154	33,53%
Tarif de référence	22,00 €	23,00 €	4,55%
Tarif APA / PCH / Aide Sociale	22,75 €	23,48 €	3,23%
Participation des usagers APA en %	23,69%	18,42%	-22,25%
Dotation base globale APA	100 190,78 €	143 627,16 €	43,35%
Participation des usagers APA en €	- 22 955,37 €	-25 915,28 €	12,89%
Dotation Nette APA	77 235,41 €	117 711,88 €	52,41%
PCH	11 675,09 €	11 647,13 €	-0,24%
Participation des usagers PCH	- €	- €	0,00%
DOTATION Nette PCH	11 675,09 €	11 648,08 €	-0,25%
Dotation base Aide sociale APA	477,69 €	1 127,04 €	135,93%
Participation des usagers Aide sociale APA (1,35 € par heure)	- 28,35 €	-72 €	153,97%
Dotation Nette Aide sociale APA	449,34 €	1 055,04 €	134,80%
Dotation base Aide sociale PH	9 531,15 €	11 575,64 €	21,45%
Participation des usagers Aide sociale PH (1,35 € par heure)	- 565,65 €	- 665,55 €	17,66%
DOTATION Nette Aide sociale PH	8 965,50 €	10 910,09 €	21,69%
Regularisation avenant 47 2022		- 3 976,83 €	
Avenant 47 2023		- 141,80 €	
Régularisation point FPT 2022		17 036,11 €	
Dotation revalorisations salariales 2023		12 917,48 €	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT APA/PCH/AIDE SOCIALE	98 325,34 €	154 242,57 €	56,87%

	2022	2023	EVOLUTION
TARIF APA/PCH/AIDE SOCIALE	22,75 €	23,48 €	3,23%
Dotation APA (versement par 1/12 ^{ème})	77 235 €	117 711,88 €	52,41%
Dotation PCH (versement par 1/12 ^{ème})	11 675 €	11 648,08 €	-0,23%
Dotation Aide sociale PA	449 €	1 055,04 €	134,80%
Dotation Aide sociale PH	8 965 €	10 910,09 €	21,69%
Revalorisations salariales		12 917,48 €	
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	98 325 €	154 242,57 €	56,87%

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231114-2023-SAAD-048-AR
Date de réception préfecture : 14/11/2023